



Camp d'internement de Drancy

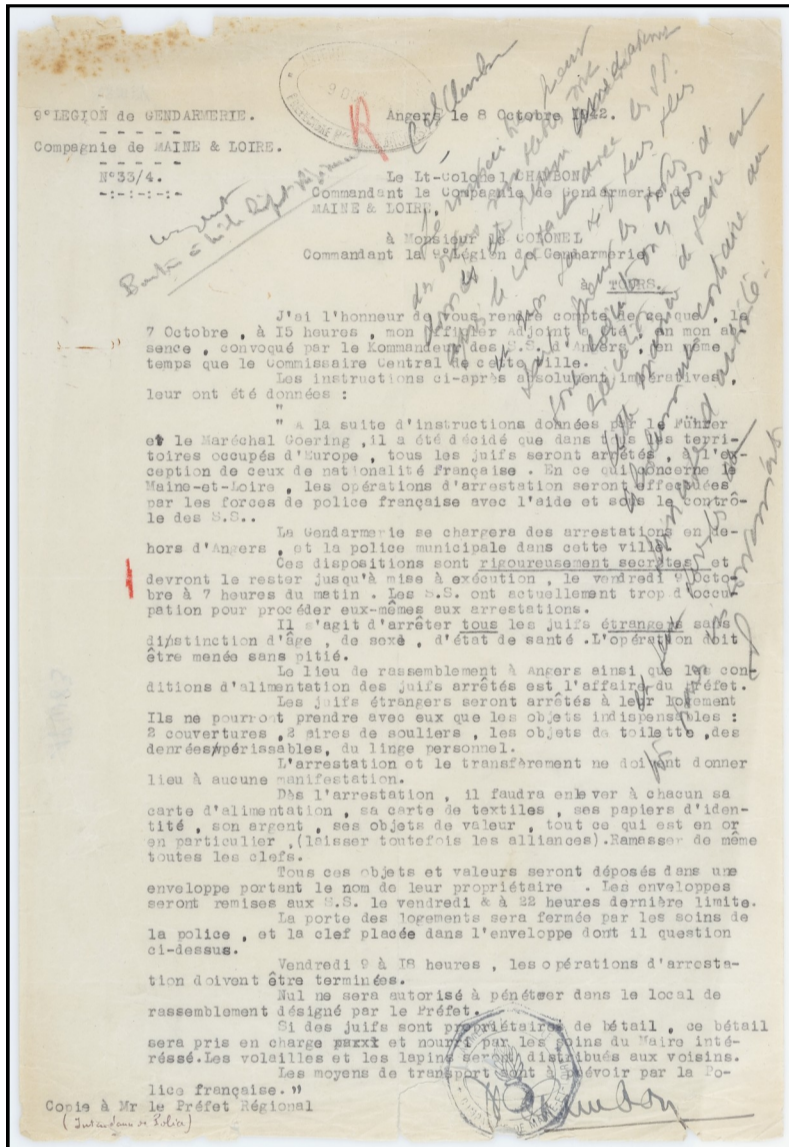
Les rafles des juifs de 1942 à 1944 en Anjou : une efficacité redoutable

Document administratif comportant des données à caractère personnel non publié sur le site du lycée Henri Bergson Angers

Cahier de recensement des juifs

Il n'y avait qu'une raison aux déportations de juifs, ils n'avaient commis aucun délit ou crime ; leur seul crime était d'être nés, d'être juifs !

En Anjou, les grandes rafles ont débuté en 1942. Elles ont été d'une efficacité redoutable. Sur 400 juifs présents en 1942, près de 320 ont été arrêtés puis déportés à Auschwitz. Alors qu'à la fin de l'occupation, il restait 75% des 300 000 juifs de France.



« L'opération doit être menée sans pitié. »

Le document ci-contre est une lettre de préparation de la rafle d'octobre 1942 par la gendarmerie française ; on voit que cette rafle a été préparée dans le secret. Les policiers et les gendarmes français ont fortement collaboré avec les allemands en procédant aux arrestations dans le département. Il était prévu de prendre tout ce que possédaient les juifs arrêtés. Ce rapport permet de voir que la rafle était soigneusement préparée. On peut remarquer la phrase :

« il s'agit d'arrêter tout les juifs étrangers sans distinction d'âge, de sexe, d'état de santé. L'opération doit être menée sans pitié. »

Ainsi Jean -Claude (6 ans) et Liliane Moscovici (2 ans) seront arrêtés puis internés au camp d'internement de Drancy

« L'éradication tranquille »

Ce titre est celui du livre écrit par l'historien Alain Jacobzone qui relate le sort des juifs en Anjou durant l'occupation de 1940 à 1944. Les allemands ont été redoutables et l'Anjou a été particulièrement touché. En effet, la présence militaire allemande était particulièrement forte dès l'été 1940 du fait qu'Angers était un centre de commandement pour tout le grand Ouest. De plus, le chef de la police allemande, le Kommandeur Ernst, a pris l'initiative en juillet 1942 d'arrêter et de déporter des juifs français alors que les accords entre les allemands et le gouvernement de Vichy prévoyaient l'arrestation de juifs étrangers uniquement.

Les rafles de juillet 1942 sont les plus connues et en Anjou c'est durant cette période qu'est parti le convoi N°8 qui fut le seul à aller directement de province à Auschwitz sans étape à Drancy par exemple. C'est aussi durant cette rafle qu'Henri Borlant a été arrêté comme 136 juifs du département.

Leo Bergoffen échappa quant à lui à cette rafle puisqu'il s'enfuit en juin 1942 mais il fut arrêté en tant que juif étranger en « zone libre » peu de temps après et livré aux allemands. La rafle d'octobre 1942 fut elle aussi très importante et ses cibles étaient plus nombreuses (« sans distinction d'âge, d'état de santé »). Les rafles continuèrent en 1943 et en 1944 même si elles étaient faites à une moins grande échelle que celle de 1942.

Document administratif comportant des données à caractère personnel non publié sur le site du lycée Henri Bergson à Angers



Le type de wagon que l'on voit sur l'image au-dessus pouvait parquer environ 40 personnes pour les emmener dans les camps. Les juifs étaient souvent le double. Monument de Drancy.

Panneau réalisé par Chloé Besson, Paul Gouvine, Alexandre Kling et Arnaud Soret (1ère ES)

Mise en forme finale par un professeur. Lycée Henri Bergson. Avril 2011

On voit ci dessus une des listes du cahier de recensement des juifs de l'arrondissement d'Angers qui a servi aux allemands à connaître les noms et les adresses des juifs et à les arrêter sans avoir à les chercher. La plupart des juifs, respectueux de la Loi, sont allés se déclarer en 1940 sur ces listes sans savoir à quoi elles serviraient. Comme le dit l'historien Alain Jacobzone : « Méfiez vous des listes ». 12W41 ADML. © Archives départementales de Maine et Loire